



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 86/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Étaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.

Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.

M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER.

Mme Florence PLUCHART est désignée secrétaire de séance.

OBJET :

ÉDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE

**Convention de partenariat avec le
Collège Victor Hugo**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Emmanuel DENIS, Conseiller Municipal Délégué en charge de l'Éducation et de la Jeunesse, rappelle à l'assemblée que par délibération n° 91/2024 en date du 12 septembre 2024, la Commune de Volvic a souhaité mettre en œuvre, via le Pôle Jeunesse, des actions à destination des préadolescents et des adolescents dans le cadre, notamment, de l'Accueil libre.

Au titre de l'année scolaire 2025/2026, la Commune de Volvic et le Collège Victor Hugo se sont, à nouveau, rapprochés afin de poursuivre de façon complémentaire la mise en œuvre d'une politique jeunesse sur le territoire.

Ainsi, le projet de convention a pour objet de fixer les conditions de ce partenariat qui est destiné à encourager le lien entre les lieux de vie des collégiens et l'accueil libre, et de déterminer les modalités d'intervention, à titre gracieux, de l'agent du Pôle jeunesse au sein du collège Victor Hugo qui pourra proposer aux collégiens, durant la pause méridienne, des animations ainsi que l'accompagnement des enfants dans la réalisation de leurs projets.

Dans ce cadre, le **Conseil Municipal**, M. Emmanuel DENIS entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention, ci-jointe, à intervenir entre la Commune de Volvic et le Collège Victor Hugo ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent (avenants inclus).

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 24.09.2025

Publié ou notifié
le : 24.09.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

